

## Mots pour maux

Les maux dont souffre notre société appellent des décisions fortes et une réflexion profondément renouvelée. Les retraités en supportent leur part : dépenses alourdies avec des pensions décrochées du salaire moyen, couverture sociale rétrécie et mutualité affaiblie, services publics en difficulté ...

Au lieu de cela, le gel des pensions se poursuit, la loi santé organise la restriction des soins, le recul de l'hôpital public... Et l'essentiel

du discours dominant invite à aggraver les choix qui font tant de mal. Il nous faudrait choisir les mauvais coups, leur ampleur, leur rythme. (reculs du droit du travail, des droits à pension, types de retraite, réduction des missions des services et entreprises publics,...)

Le désarroi et la colère se répandent. Alors les mots sont triturés, détournés pour esquiver les causes des maux : il ne peut être question de penser une autre utilisation des richesses !

En janvier, les organisations de retraités rassemblées dans le « groupe des 9 » tiendront colloque au siège du Conseil Economique Social et Environnemental. Nous y démonterons les campagnes contre les retraités nantis et mettrons à jour les vrais privilèges. Nous expliquerons la place essentielle qu'occupent les retraités dans la vie sociale, économique, citoyenne. Il faut remettre au centre du débat public des questions tues.

Claude RIVE



### (TRES) BREVES

**Infos « médicales »** (d'après médecins du monde)

- Avec l'immobilier et le pétrole, savez-vous quel est l'un des marchés les plus rentables ?

**La maladie !**

- Seul 1% des français a les moyens d'avoir une hépatite C !

- *Le mélanome, c'est quoi exactement ?*

**4 milliards d'euros de chiffre d'affaires!**

- Une épidémie de

grippe en décembre, ...c'est le bonus qui tombe dans la caisse des groupes pharmaceutiques en fin d'année!



#### Dans ce numéro :

CDCA : qu'est-ce ?	2
Démographie médicale	2
Hold-up et mauvais coup	3
Culture et cinéma	4

# Représentation des retraités

---

## Les compétences du département demeurent.

La loi Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 réaffirme que le département demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale

pour ce qui concerne les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ;

pour ce qui concerne les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;

## Une nouvelle instance est créée.

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement impose la création, dans tous les départements, d'un Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Le CDCA résulte de la fusion du comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) et du conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH). Il est chargé, dans le département, de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et

la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le CDCA est constitué de deux structures, l'une en charge des questions relatives aux retraité-es et personnes âgées, l'autre des personnes en situation de handicap.

Chaque structure comprend quatre collèges, les organisations syndicales représentatives y siègeront au sein du collège des usagers.

### Pour faire quoi ?

#### Avec qui ?

Instance consultative, le CDCA est placé sous la présidence du Président du Conseil Départemental qui en choisira, avec le Préfet et l'Agence régionale de santé, plus de la moitié des membres. Au sein de cette instance la SFR-FSU entend

- travailler en lien étroit avec les instances départementales et régionales de la FSU et de ses syndicats;

- rechercher le maximum de convergences revendicatives et d'expertises avec les autres organisations syndicales et faire vivre notre orientation unitaire;

- rendre compte régulièrement des travaux menés et des décisions prises pour faire des retraités des citoyens à part entière !

**François BOURDET**

## Rencontre à venir

---

Combien de discussions qui n'évoquent les difficultés dues au manque de médecins généralistes et spécialistes, aux déplacements obligés, aux coûts élevés ?

### *La démographie médicale en question(s)*

La pénurie n'est pas la même dans le bocage et sur la côte ... Des centres de santé aux con-



tours très différents voient le jour ou sont en projet ...

La SFRD prépare une journée consacrée à ces enjeux. Elle a pris des contacts avec des médecins, des syndicalistes militant dans le milieu de la santé. La SFRD associera retraités et retraitables dans cette rencontre prévue au 1er trimestre 2017.

## CASA: nouveau hold up !

La Loi de finances de la Sécurité sociale de 2013 a créé la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie. Cette taxe de 0,3% s'applique aux retraités payant l'impôt sur le revenu. Elle alimente la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Mais, depuis sa création, les sommes collectées - près d'un milliard - ont été affectées à un autre usage dont le Fonds de solidarité vieillesse. Choix fait pour équilibrer les comptes sociaux !

La Loi de finances de la sécurité sociale de 2017 réitère l'opération. Les personnes en perte d'autonomie feront les frais de cette décision alors même que le maintien à domicile se développe, ce qui nécessite un investissement conséquent pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions. La FSU a rappelé son opposition à ce prélèvement concernant uniquement les retraités, en contra-

diction avec les choix fondateurs du Conseil national de la Résistance instituant une « solidarité intergénérationnelle ». Elle a demandé au gouvernement que le financement de ces besoins se fasse sur les bases de cette solidarité, afin de permettre à chacune et chacun de vivre en toute autonomie dignement et dans de bonnes conditions.

Françoise CELERIER  
à partir d'un communiqué FSU

## Encore une attaque contre le calcul de la retraite

La Cour des Comptes préconise d'allonger de six mois à cinq ou dix ans la période de référence, ce qui diminuerait de fait les retraites des tous les personnels, surtout ceux ayant eu des carrières courtes, notamment les femmes. Rappelons qu'aujourd'hui nos retraites sont calculées à partir de l'indice des six derniers mois.

La Cour cible les fonctionnaires en re-proposant la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires ce qui revient à remettre en cause le code des pensions.

Depuis 2003 le niveau de pension des tou-te-s les retraité-es s'est considérablement dégradé. Le dispositif de régime complémentaire obligatoire des fonctionnaires créé à cette époque pour la partie indemnitaire (RAFP) apporte un complément dérisoire avec une prestation soumise aux aléas boursiers.

Pour la FSU, il faut cesser d'opposer le public au privé. Le comité de suivi des retraites\* a d'ailleurs écrit dans un rapport en juillet 2016 que « les durées de cotisation, les taux de coti-



sation salariale sont aujourd'hui largement harmonisées ».

\* organisme créé pour conseiller le 1er Ministre et qui s'était félicité des contre-réformes de 2010 et 2014.

## Mettez de la couleur à nos échanges !

A l'occasion de la journée du 29 septembre, un supplément électronique au numéro 14 a été adressé aux adhérents dont la FSU85 possède l'adresse internet. Les délais d'édition et de diffusion ne nous ont pas permis de faire un envoi papier. Nous portons une

grande attention à la liste de diffusion internet (dont vous pouvez à tout moment vous retirer). **Alors, pour bénéficier de l'information complète, envoyez un message à [retraites@fsu85.fr](mailto:retraites@fsu85.fr) ! Vous recevrez la version électronique plus rapidement et en couleurs ! Vous**

**ferez faire des économies à la FSU85 et à votre syndicat national.**

Et rappelons que notre boîte attend toutes vos contributions, remarques, critiques, concernant autant l'action de la SFR que le contenu de ce bulletin.

**F.S.U.85**

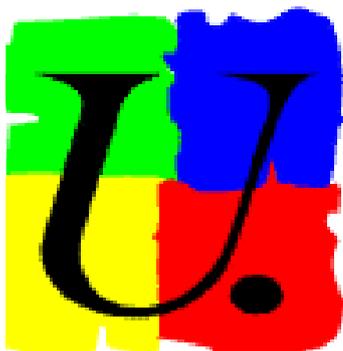
**S.F.R.**

Pôle associatif

71 bd Aristide Briand  
(Rez-de-chaussée, porte C)  
BP 01

85001 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél + fax : 02-51-05-56-80  
courriel : retraites@fsu85.fr

Rédaction: M.Belkhenchir, F.Bourdet,  
F.Célérier, D.Delhommeau,  
J.P.Majzer, P.Marton, E.Mathé, C.Rivé



**Vous pouvez aussi**

**nous retrouver**

**sur**

**<http://sd85.fsu.fr/>**

**à la rubrique**

**« retraite »**

Le Collectif des Amis du Concorde a pour but d'agir pour la défense et la promotion du Concorde. Il fédère tous ceux, personnes, associations, qui veulent œuvrer en ce sens. Pour le rejoindre: envoyer un mail « je rejoins le collectif » à touchepasamonconcorde@laposte.net.



## Culture et cinéma

Les habitants de la région yonnaise disposent d'un cinéma devenu au fil des ans un outil culturel irremplaçable : le Concorde.

Beaucoup d'enseignants ont trouvé en lui un partenaire accueillant: grâce à son travail patient, une programmation « jeune public » intelligente et des initiatives nombreuses, des

milliers d'écoliers, de collégiens, de lycéens, parfois fort éloignés des salles obscures, se sont familiarisés avec le 7ème art et ont dépassé la seule consommation d'images. Les maisons de quartier, des dizaines d'associations ont organisé des projections sur des thèmes variés: actualité, questionnements intimes, cultures proches ou fort éloignées, histoires collectives, humour débridé ... Le public n'a cessé de s'élargir et de se diversifier. Cinéphiles avertis ou non y découvrent parfois des films qu'on ne voit pas ailleurs, ponctués ou non de débats ou d'échanges plus ou moins informels, présentés ou non par leurs auteurs, acteurs ou techniciens.

Le statut d'établissement public soustrait les deux salles actuelles à la logique trop souvent habituelle du seul retour sur investissement des propriétaires financiers. Il explique le rayonnement du Concorde qui connaît désormais une fréquentation assurant l'équilibre financier. Cette dynamique est également à la source du succès du Festival International du Film de La Roche sur Yon -dont l'association cinéophile Festi'Clap est un des piliers historiques- et dont la 7ème édition vient d'enregistrer 22 000 entrées.

Pourtant, à l'occasion de la refonte de l'îlot Piobetta (du nom de l'ancien collège de centre ville), les déclarations du Maire de La Roche sur Yon, Président de l'agglomération et président de l'établissement Public (EPCCCY), laissent entendre qu'il a décidé de confier les rênes du futur complexe à la SOREDIC, groupe qui possède déjà le multiplex Cinéville, lui assurant de fait le monopole sur tout ce territoire. Sans doute conscient de l'émoi suscité, Maire et adjoints entretiennent le flou sur le projet. Ils vantent les mérites d'un « *cinéma qui doit d'abord servir à distraire* ». Le propos oublie que, grâce au Concorde, le chef-lieu vendéen se classe au 2ème rang national pour le ratio nombre d'entrées au cinéma/nombre d'habitants. Il masque mal une conception méprisante de l'adjectif populaire lorsqu'il s'agit de culture. Et il ne fera pas oublier les convoitises immobilières qu'attire aussi l'emplacement actuel du cinéma.

L'Association des Cinémas de l'Ouest pour la Recherche (l'ACOR) qui intervient en matière d'aménagement du territoire a fait part « *de la vive inquiétude des professionnels* ».

Une pétition nationale est en préparation...



CR